



Grand Prix des Jeunes de l'Essonne

Règlement de la compétition

Article 1 – Présentation

Le Grand Prix des Jeunes de l'Essonne est une compétition individuelle de parties rapides, destinée à promouvoir les échecs auprès des jeunes licenciés Essonnais.

Cependant, les jeunes des autres départements que l'Essonne peuvent participer à chacune des étapes du Grand Prix, mais ne peuvent aucunement prétendre à un prix au classement général final.

Le Grand Prix des jeunes se déroule en plusieurs étapes réparties de septembre à juin. Il est réservé aux jeunes de petits poussins à juniors. Chaque étape est un tournoi indépendant organisé par un club de l'Essonne. Un joueur peut participer à une ou plusieurs ou toutes les étapes du Grand Prix.

Les résultats de chacune des étapes sont comptabilisés et cumulés pour donner le classement final du Grand Prix des jeunes de la saison.

Article 2 – Organisation

Le Grand Prix des jeunes de l'Essonne est ouvert à tous les jeunes des catégories petit-poussin à junior, licenciés FFE (A ou B) pour la saison en cours. Chaque étape du Grand Prix est composée de 2 tournois :

- Un **tournoi moins de 10 ans**, réservé aux catégories poussins et petits-poussins.
- Un **tournoi plus de 10 ans**, réservé aux catégories pupilles, benjamins, minimes, cadets et juniors.

L'homologation des tournois se fait par le club organisateur qui doit veiller à respecter les délais en rigueur. L'arbitre du tournoi sera chargé d'envoyer la boule papi du tournoi à la FFE.

Les frais d'inscription sont de 5 € par étape par jeune, à régler directement auprès de l'organisateur.

Article 3 – Règles du jeu

Le déroulement des parties doit être conforme aux règlements des parties rapides de la FFE.

Chaque étape du Grand Prix des jeunes de l'Essonne peut se dérouler en 5 rondes ou plus avec une cadence minimale de 15 minutes, au libre choix de l'organisateur.

Les coups illégaux sont comptabilisés de la manière suivante :

Pour le tournoi des poussins et petits-poussins :

- Les **deux premiers coups illégaux achevés** constatés par un arbitre amènent chacun une bonification de deux minutes à l'adversaire. Le **3^{ème} coup illégal achevé** constaté par un arbitre cause la perte de la partie.

Pour le tournoi des pupilles et de catégories au-dessus :

- La règle du tournoi rapide s'applique. Concrètement, un **premier coup illégal achevé** constaté par un arbitre cause la perte de la partie.

Article 4 – Arbitrage

Les appariements se font avec le logiciel PAPI de la FFE au système Suisse ou au système accéléré dégressif.

Les départages utilisés sont le Buchholz (Bu), puis (en option) le Cumulatif (Cu) et puis la Performance (Perf).

Article 5 – Classement du Grand Prix

Le Grand Prix des jeunes de l'Essonne donne lieu à 2 classements distincts pour les 2 tournois en vigueur, conformément à l'article 2 sur l'organisation.

A chaque tournoi, les points comptabilisés pour le classement général final du Grand Prix sont attribués comme suit :

1 ^{er} : 10 points	6 ^e : 5 points
2 ^e : 9 points	7 ^e : 4 points
3 ^e : 8 points	8 ^e : 3 points
4 ^e : 7 points	9 ^e : 2 points
5 ^e : 6 points	à partir du 10 ^e : 1 point

A l'issue de chaque tournoi, un cumul de points au classement général final est calculé pour chaque joueur.

Le Classement général final est calculé sur les 4 meilleures étapes de la saison.

Article 6 – Départages

Pour chaque classement et en cas d'égalité de points, un départage est effectué par le plus grand nombre de tournois joués.

En cas de nouvelle égalité, on effectue la somme des places obtenues à tous les tournois par les finalistes à répartir ; la plus petite somme des places obtenues à tous les tournois l'emporte.
Exceptionnellement et si l'égalité persiste, c'est le plus jeune qui l'emporte.

Article 7 – Récompenses

Les prix de chaque étape sont attribués par le club organisateur. Ce dernier décide les règles de répartition des prix.

Seules les jeunes joueurs licenciés dans un club du département de l'Essonne peuvent prétendre à un prix au classement général final du Grand Prix des jeunes de l'Essonne.

Les prix de la finale du Grand Prix des plus de 10 ans sont distribués aux 3 premiers du classement général final.

De même, les prix de la finale du tournoi des moins de 10 ans sont distribués aux 3 premiers du classement général final.

Eventuellement et sur décision du CDJE 91, des prix par catégories peuvent également être remis, avec les mêmes règles d'attribution que pour les prix au classement général final. Dans ce cas, le nombre de points défini par l'article 5 est appliqué au classement par catégorie.